

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt trois, le six juillet, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt huit juin deux mil vingt trois, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	60
Nombre de votes	76

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 60

AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Laurent WIART - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : M. Billy JOURNET - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **IWUY** : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **NOYELLES SUR ESCAUT** : M. Philippe LOYEZ - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : Mme Maryvone RINGEVAL - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE - **THUN-SAINT-MARTIN** : Mme Marie-Claude URBAIN (maire par intérim) - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 12

CAMBRAI : Mme Françoise DEMONTFAUCON, titulaire qui donne procuration à M. Sylvain TRANOY, titulaire, M. Stéphane MAURICE, titulaire qui donne procuration à Mme Martine DESMOULIN, M. Benoit VAILLANT, titulaire qui donne procuration Mme Maryvone RINGEVAL, titulaire - M. François-Xavier VILLAIN, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN, Mme Virginie WIART, titulaire qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire - **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE, titulaire qui donne procuration à Mme Bernadette GODET, titulaire - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS, titulaire qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, titulaire - **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire qui donne procuration à M. Christian DUMONT, titulaire - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, titulaire qui donne procuration à Mme Marjorie GOSSELET, titulaire - **VILLERS-POUICH** : M. Pascal BRUNIAUX, titulaire qui donne procuration à M. Jacques RICHARD, titulaire.

Suites :

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 4

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE, titulaire qui donne suppléance à M. René CAPELLE - **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC, titulaire qui donne suppléance à Mme Ludivine CHEMSI, suppléante - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Michel TISON, titulaire qui donne suppléance à M. Sébastien LOYEZ, suppléant - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI, titulaire qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents : 16

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, M. Christophe SIMPERE, M. François WIART - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Éric PARENT - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **ESCAUDOEUVRES** : M. José DE SOUSA - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **MASNIERES** : Mme Christelle COUTANT - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX - **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES.

Secrétaire de séance : M. Romain MANESSE.

D20230727 : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES DE ANNEUX, CANTAING-SUR-L'ESCAUT, FLESQUIERES, FONTAINE-NOTRE-DAME ET MARCOING.

D20230727 : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES DE ANNEUX, CANTAING-SUR-L'ESCAUT, FLESQUIERES, FONTAINE-NOTRE-DAME ET MARCOING.

Rapporteur : M. LEROUGE
Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants, ainsi que les articles R. 1411-1 et suivants.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants.

Vu la délibération n° 2022-10-20 en date du 13 octobre 2022 du Conseil communautaire approuvant le principe du recours à une convention de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur les territoires des communes de Anneaux, Cantaing sur Escaut, Flesquières, Fontaine Notre Dame et Marcoing, pour une durée de 6 ans et 6 mois soit du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2029, la Commune de Marcoing intégrant le périmètre de la convention de délégation de service public à compter du 2 juillet 2025 ;

Vu la délibération n° 20230425 en date du 6 avril 2023 du Conseil communautaire approuvant l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public, conclue entre la Communauté d'agglomération de Cambrai et la Société VEOLIA Eau - STE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI, pour la gestion du service public d'assainissement sur les territoires des communes de Anneux, Cantaing sur Escaut, Flesquières et de Fontaine Notre Dame et prolongeant la DSP de 2 mois, soit jusqu'au 31 août 2023 ;

Vu le procès-verbal de la Commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 14 mars 2023 portant examen des candidatures et liste des candidats admis à présenter une offre ;

Vu le procès-verbal de la Commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 21 mars 2023 portant avis sur les entreprises avec lesquelles l'autorité habilitée à signer la convention peut engager les discussions et les négociations ;

Vu le rapport d'analyse des offres annexé au procès-verbal en date du 21 mars 2023 portant avis sur les entreprises avec lesquelles l'autorité habilitée à signer la convention peut engager les discussions de la Commission désignée conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le rapport du Président portant sur le choix du délégataire et sur l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public pour la gestion du service de collecte, transport et traitement des eaux usées sur le périmètre des communes de Anneux, Cantaing sur Escaut, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame et Marcoing ;

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 15 juin 2023 ;

Considérant que par délibération n° 2022-11-20 en date du 13 octobre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé, conformément à l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales et au vu d'un rapport sur le principe du recours à une délégation de service public, le recours à la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur les territoires des communes de Anneaux, Cantaing sur Escaut, Flesquières, Fontaine Notre Dame et Marcoing,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Cambrai a décidé de lancer une consultation, sur le fondement des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public, en vue de confier à un délégataire, *via* une convention de délégation de service public, l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur les territoires des communes de Anneaux, Cantaing sur Escaut, Flesquières, Fontaine Notre Dame et Marcoing pour une durée de 6 ans et 4 mois soit du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2029, la Commune de Marcoing intégrant le périmètre de la convention de délégation de service public à compter du 2 juillet 2025 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de Cambrai a décidé de recourir à la procédure ouverte, ce choix étant offert aux personnes publiques depuis l'arrêt du Conseil d'État du 15 décembre 2006, *Société Corsica ferries* (req. n° 298618).

1.1. Déroulement de la procédure

Un avis d'appel public à concurrence (AAPC) est paru sur les plateformes suivantes :

- au BOAMP : envoyé le 16 janvier 2023, publié le 17/01/2023 janvier 2023 (avis n°23-5736) ;
- au Moniteur des travaux publics : envoyé le 13 janvier 2023, publié édition du 20 janvier 2023 (avis n°A0-2303-3206) ;
- Sur le Profil acheteur : envoyé et publié le 16 janvier 2023

La date et l'heure limites de remise des candidatures et des offres étaient fixées au 28 février 2023 à 17h00.

Au terme du délai de remise des offres, la CAC a constaté qu'un seul pli a été déposé dans le délai précité fixé par l'avis d'appel public à concurrence, par la Société VEOLIA Eau – STE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI.

La Commission, désignée conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 du CGCT, s'est réunie le 14 mars 2023 et a arrêté liste des candidats admis à présenter une offre, conformément à ce qui avait été indiqué dans l'avis de publicité.

A la suite de cet examen, le candidat VEOLIA Eau – STE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI a été admis par la Commission prévue par l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales à présenter une offre.

Au vu de l'analyse de l'offre et des critères de notation détaillés dans le règlement de la consultation, la Commission mentionnée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui s'est réunie le 21 mars 2023, a proposé au Président d'engager les négociations et les discussions avec le candidat sur offre initiale.

Le Président a décidé d'engager les discussions avec le candidat VEOLIA Eau – STE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI conformément à la proposition de la Commission mentionnée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La clôture des négociations étant intervenue le 1^{er} juin 2023, la dernière offre du candidat VEOLIA Eau – STE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI en date du 30 mai 2023 est considérée comme définitive.

1.2. Offre économiquement la plus avantageuse

Après analyse des offres au regard des critères de jugement des offres définis au règlement de consultation, il ressort que l'offre du candidat VEOLIA Eau – STE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au regard des conclusions de l'analyse de l'offre finale de la Société VEOLIA Eau – STE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI, le Président propose au Conseil communautaire de retenir la société VEOLIA Eau – STE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI comme délégataire du service public de collecte, transport et traitement des eaux usées sur le périmètre des communes de Anneux, Cantaing sur Escaut, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame et Marcoing.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé :

- d'approuver le choix de la SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI sise 11 Rue du Château d'Eau 59400 CAMBRAI _ SIRET n° 68562046000012, pour assurer, en tant que Délégataire, l'exploitation du service public collecte, transport et traitement des eaux usées sur le périmètre des communes de Anneux, Cantaing sur Escaut, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame et Marcoing ;
- d'approuver la convention de délégation de service public (DSP) pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le périmètre des communes de Anneux, Cantaing sur Escaut, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame et Marcoing, et ses annexes, pour une durée de 6 ans et 4 mois soit du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2029, la Commune de Marcoing intégrant le périmètre de la convention de délégation de service public à compter du 2 juillet 2025 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de service public (DSP) pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le périmètre des communes de Anneux, Cantaing sur Escaut, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame et Marcoing et toutes les pièces et actes y afférents ;
- d'approuver les termes financiers de la convention de délégation de service public (DSP) pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le périmètre des communes de Anneux, Cantaing sur Escaut, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame et Marcoing.

Fait et délibéré en séance

les jour, mois et an -susdits,

Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER

Publié sur le site internet le 03 août 2023

Envoyé en préfecture le 20 juillet 2023

Reçu en préfecture le 20 juillet 2023

Identifiant de télétransmission : ID : 059-200068500-20230720-D20230727-DE